



DÉPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE CAUMONT

ARRÊTÉ DE CIRCULATION N° 27-2023
RD 93 Quai de Seine du 16/06/2023 au 07/07/2023

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAUMONT (Eure),

Vu

le Code Général des Collectivités, art L 2212

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation et de veiller à la sécurité des usagers ;

Considérant la demande faite par l'entreprise SEMOFI, représentée par Mr CASADO Guillaume ; sise à Villeneuve le Roi 94290, 656 rue des Vœux Saint Georges, pour des acquisitions géophysiques sur voirie RD93 et le long du perré en bord de Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : dans le cadre d'acquisitions géophysiques sur voirie de la RD 93 et le long du perré en bord de Seine, un chantier mobile occupant en alternance les deux sens de circulation, un alternat sera mis en place du 16 juin au 14 juillet 2023.

ARTICLE 2 : la signalisation sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies selon la loi en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation de cet arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Routot 27350
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

A CAUMONT, le 6 juin 2023
Le Maire, Sylvain Bonenfant

